

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE



2^{ème} Convention
Du 1^{er} Janvier 2024 au 31 décembre 2028



TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VEYLE

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20241112-20241028-10DCC-DE
Date de télétransmission : 12/11/2024
Date de réception préfecture : 12/11/2024

Entre d'une part :

- La **Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain**, représentée par son Président, Monsieur Éric PROST et son Directeur, Monsieur Jérôme LEPAGE dont le siège se situe TSA 30333 – 01011 BOURG EN BRESSE CEDEX,
- La **Mutualité Sociale Agricole Ain Rhône**, représentée par son Président, Monsieur Olivier de SEYSSEL et son Directeur Général, Monsieur Jean-Marc GEORGE et dont le siège se situe 35-37 Rue du Plat – BP 2612 – 69 232 LYON CEDEX,

Et d'autre part :

- La **Communauté de Communes de la Veyle**, représentée par son Président, Monsieur Christophe GREFFET, dont le siège se situe au Château de Pont de Veyle, 10 rue de la Poste 01290 Pont de Veyle.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Veyle du 28 Octobre 2024

PREAMBULE

Conformément aux orientations de sa Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027, la Caf de l'Ain poursuit son accompagnement au travers de la Convention Territoriale Globale (Ctg), outil de la branche famille pour coordonner l'ensemble des politiques et actions mises en œuvre sur un territoire, afin d'assurer une cohérence des interventions, une évaluation commune des besoins et un partage des outils de pilotage et d'évaluation.

La Ctg permet de :

- Développer et coordonner l'ensemble des politiques et des actions sociales et familiales mises en œuvre sur le territoire,
- Définir et mettre en œuvre un projet global de territoire en direction des habitants et des familles, en cohérence avec le diagnostic des besoins,
- Gagner en efficacité et donner du sens en rationalisant les engagements contractuels,
- Articuler ses actions avec celles du Service Public de la Petite Enfance.

De son côté, dans le cadre de l'évolution des dispositifs contractuels et des fonds liés à l'enfance-jeunesse de la branche famille (CEJ, CTG, ...), la MSA a travaillé courant 2020 sur une nouvelle territoriale Enfance Jeunesse pour sa COG 2021 - 2025. Cette offre « Grandir en Milieu Rural » (GMR) a pour objectif de répondre aux besoins prioritaires des familles agricoles et rurales dans le champ de l'Enfance – Jeunesse : favoriser le développement des structures enfance/jeunesse sur les territoires ruraux et/ou fragiles; favoriser et faciliter l'accès aux loisirs, à la culture et aux vacances des enfants, jeunes et familles rurales; développer des actions de soutien à la parentalité.

Les caisses MSA déploient cette offre via **un dispositif de contractualisation avec les territoires** pour contribuer au développement et à l'amélioration de leur offre enfance-jeunesse.

GMR propose un soutien financier sur deux niveaux d'intervention et se compose donc de deux volets :

- **Un volet opérationnel**, permettant d'apporter un soutien financier et technique à la mise en œuvre d'actions et projets qui concourent à répondre aux besoins identifiés comme prioritaires, sur une ou plusieurs thématiques de GMR.
- **Un volet « pilotage »**, afin de contribuer à la définition stratégique des orientations GMR à l'échelle du territoire cible et d'apporter un appui méthodologique à leur mise en œuvre ou coordination.

Au sein du département de l'Ain, un Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) pour la période 2022/2025, permet de mettre en cohérence les différentes orientations institutionnelles pour accompagner les collectivités locales sur les champs de la petite enfance, de la jeunesse et de la parentalité, autour de 3 orientations :

- Le maintien et le développement des services aux familles,
- La garantie de la qualité de l'offre de services aux familles,
- L'accès aux services des publics spécifiques.

Dans le cadre du projet de territoire, la Communauté de Communes et les Communes signataires mettent en œuvre une politique locale autour des enjeux suivants :

La Communauté de Communes de la Veyle met en œuvre une politique publique volontariste d'accompagnement des familles, des enfants et des jeunes en :

- œuvrant à la structuration d'une offre de service diversifiée en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse ;
- développant une offre de service public permettant de mailler le territoire et contribuant à la réduction des inégalités sociales et territoriales.

Cette politique publique concourt également à la conciliation de la vie personnelle, professionnelle et sociale des familles, ainsi qu'au développement d'une parentalité la plus sereine possible.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinés dans le présent préambule, au plus près du besoin du territoire, la Caf de l'Ain, la MSA Ain Rhône, la Communauté de Communes de la Veyle, souhaitent conclure une Convention Territoriale Globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

La réussite de cette démarche implique l'adhésion de l'ensemble des signataires aux valeurs d'engagement, de solidarité et aux principes de l'action participative et territorialisée.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La Ctg vise la déclinaison et la mise en œuvre d'un plan d'actions concertées, basé sur un diagnostic partagé des besoins dans les champs d'interventions suivants :

- Le maintien et la diversification de l'offre de services en direction de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité,
- L'inclusion sociale des familles dans leur environnement, et le soutien des familles confrontées à des difficultés temporaires,
- La lutte contre les inégalités territoriales et la réduction de l'exclusion et de la pauvreté, en particulier dans les quartiers en politique de la ville,
- L'animation de la vie sociale,
- La promotion de l'accès aux droits,
- Le maintien dans le logement et la lutte contre l'habitat indigne.

Les enjeux principaux de la démarche sont donc de :

- Partager la connaissance globale du territoire et la synthétiser en un seul diagnostic,
- Définir un plan d'actions adapté, issu d'une démarche de concertation des partenaires signataires, s'appuyant, le cas échéant, sur la participation des familles et le tissu associatif locales, en déclinant le détail des actions, les porteurs des actions, les échéances et les indicateurs d'évaluation des actions,
- Optimiser le pilotage et le financement des actions, en gagnant en cohérence et en efficacité,
- Accompagner au maintien et au développement de services favorisant l'attractivité du Territoire.
- Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leur famille dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE).

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1- Diagnostic Partagé) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2 – Liste des équipement et Services soutenus par les collectivités) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3 – Plan d'Actions).

ARTICLE 2 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les enjeux et objectifs stratégiques découlent du diagnostic de territoire (annexe 1 : synthèse de diagnostic), qui se déclinent de la façon suivante :

- Petite Enfance :
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance,
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants,
 - Mobilisation du Service Public de la Petite Enfance.
- Enfance / Jeunesse :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Parentalité :
 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
 - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- Logement et cadre de vie,
- Création de conditions favorables pour l'autonomie, l'insertion sociale et professionnelle.

Les champs obligatoires des Conventions Territoriales Globales sont la Petite Enfance, l'Enfance / Jeunesse et la Parentalité. Ils pourront être complétés par le Logement / Cadre de Vie, l'Animation de la Vie Sociale et de l'Autonomie / Insertion Sociale et Professionnelle
Le diagnostic de la Ctg est le socle commun à la détermination du plan d'actions et de développements des différents projets de structures et services.

Une attention particulière sera faite pour la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance qui devront être mis en œuvre dès le 1^{er} janvier 2025. Les actions déclinées dans le Sppe devront être intégrées au plan d'Actions de la CTG.

Les Annexes 2, 3 et 4 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 3 - LES LEVIERS D'INTERVENTION DE LA CAF¹

Les leviers d'intervention de la Caf, en matière d'optimisation, de maintien de l'offre existante et du développement de l'offre nouvelle, sur le territoire de la Communauté de Communes de la Veyle peuvent concerner :

- L'aide aux familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, au travers du :
 - Versement de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (Paje) pour les familles ayant recours à un assistant maternel ou une micro-crèche en mode Paje ou choisissant d'interrompre leur activité professionnelle pour élever leurs enfants,
 - Financement en investissement et/ou en fonctionnement : les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant en mode Prestation de Service Unique, les Accueils de Loisirs Enfance / Jeunesse, les Relais Petite Enfance, l'Aide à Domicile.
- Le soutien à la fonction parentale et la facilitation des relations parent-enfants, au travers :
 - Du versement de prestations d'entretien aux familles (allocations familiales, allocations de rentrée scolaire, aides aux temps libres, aides aux départs en vacances),
 - Du financement en investissement et/ou en fonctionnement des structures et services dédiés à la parentalité : les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP), le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, la Médiation Familiale, les Ludothèques, les Espaces de Rencontres, la Maison de la Parentalité,
 - De l'accompagnement social proposé aux familles confrontées à un évènement de la vie autour de la séparation, d'un décès ou d'une naissance.
- L'accompagnement des familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement, au travers :
 - Du versement de prestations pour solvabiliser les ménages face aux charges de logement (aides au logement),
 - Du versement d'aides extralégales pour améliorer leur cadre de vie (équipement) ou leur habitat (prêt),
 - D'un accompagnement sociale proposé en cas d'impayés de loyer,
 - De la lutte contre les logements non-décents.
- La création des conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles, au travers :
 - Du versement de prestations liées à la précarité, au handicap et à l'aide aux foyers monoparentaux,
 - Du financement en investissement et/ou en fonctionnement des structures de l'Animation de la Vie Sociale (centres sociaux et espace de la vie sociale) et des Foyer Jeunes Travailleurs,
 - Des expérimentations des crèches A Vocation d'Insertion Professionnelle,

¹ Les leviers d'intervention de la Caf ne sont pas exhaustifs et peuvent évoluer dans le temps de la convention en fonction des priorités portées par les politiques nationales et locales.

ARTICLE 4 - LES LEVIERS D'INTERVENTION DE LA MSA

Les leviers d'intervention de la MSA pour accompagner la Communauté de communes de la Veyle dans sa politique en direction des familles, des enfants et des jeunes s'inscrivent dans le cadre des prestations familiales versées par la MSA aux familles agricoles et de son action sanitaire et sociale en direction des territoires ruraux. Ces leviers peuvent ainsi concerner :

- L'accompagnement des familles dans leur parcours de vie au travers :
 - du versement des prestations familiales pour accompagner l'arrivée de l'enfant et la gestion du quotidien,
 - du versement de prestations extra-légales pour aider les familles à faire face à des besoins liés à des événements de vie (aide aux familles, ...),
 - d'un appui financier aux structures d'accueil de la petite enfance et de l'enfance sur les territoires ruraux ou fragiles,
 - de la mise en œuvre d'un parcours attentionné des familles dans le cadre d'une rupture familiale ou en risque de rupture (accompagnement social, financement des services de médiation familiale, ...),
 - de la mise en place de dispositifs d'accès aux loisirs et aux vacances.
- L'amélioration du cadre de vie des familles sur les territoires ruraux au travers :
 - de l'offre « Grandir en Milieu Rural » pour soutenir le maintien, le développement, la qualité et l'innovation des services aux familles en milieu rural,
 - d'un appui financier aux structures de l'animation de la vie sociale pour développer les solidarités locales, les dynamiques citoyennes et le lien social.
- L'accompagnement du parcours des jeunes vers l'autonomie et leur prise de responsabilités au travers :
 - d'un soutien aux jeunes relevant du régime agricole dans leurs premières expériences de l'autonomie : aide à la poursuite d'études, aide au permis de conduire, ...,
 - d'un accompagnement des jeunes qui s'engagent dans des projets citoyens et solidaires sur leur territoire de vie avec le dispositif « Projets jeunes de l'Ain »,
 - d'un appui financier au développement d'une offre de services en direction des jeunes dans les territoires ruraux ou fragiles.

ARTICLE 5 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de Communes et les communes signataires mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- La petite enfance
- L'enfance
- La Jeunesse
- L'animation de la vie sociale et parentalité
- La promotion de l'accès aux droits et l'inclusion numérique
- L'inclusion sociale des familles et soutien des familles confrontées à des difficultés
- Le maintien dans le logement et la lutte contre l'habitat indigne

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS RECIPROQUE DES PARTENAIRES

Pour la durée de mise en œuvre de la Ctg, les engagements des parties sont :

- **Veiller au respect des objectifs de la Ctg,**
- **Être co-pilote de la Ctg,**
- **Animer et conduire la Ctg selon l'article 7,**
- **Contribuer à la mobilisation des moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation du diagnostic, du plan d'actions et de l'évaluation.**

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités signataires à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

De son côté, les Collectivités signataires s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues et du développement de services sur le territoire, défini dans le plan d'actions.

La Caf s'engage également à poursuivre l'accompagnement financier, aux côtés des Collectivités signataires, au fonctionnement des structures présentes sur le territoire et relevant de leurs champs de compétences respectifs, au moyen de convention d'objectifs et de financements propre à chaque structure. Dans le cadre des actions retenues dans la Ctg, la Caf pourra mobiliser les fonds nationaux et les fonds locaux conformément au Règlement Intérieur d'Action Sociale afin de faciliter les expérimentations.

La collectivité bénéficie d'un financement de la Caf pour 1,5 poste(s) de Chargé de Coopération, répondant au référentiel national du poste de chargé de coopération en annexe. Ces Chargés de Coopération devront participer au réseau départemental des chargés de coopération animé par la Caf.

Dans le cadre de la mise en œuvre de GMR sur le territoire de la Communauté de Communes, la MSA Ain Rhône s'engage à apporter une contribution financière sur le volet pilotage de GMR. Cette contribution financière vise à soutenir les fonctions suivantes :

- Sur le volet pilotage « stratégique », selon les modalités de collaboration prévues à l'article 7, il est convenu que l'offre GMR soit mobilisée pour :
 - Déployer une démarche stratégique territoriale articulant les dispositifs CTG et GMR en lien avec le projet de territoire de la CC Veyle et animer les instances de gouvernance (COPIL, COTECH, ateliers thématiques). La démarche intègre

également le pilotage stratégique du plan d'actions (élaboration, suivi, évaluation) et la réflexion à la création de nouvelles actions en lien avec un réseau de partenaires et d'élus.

- Dans le cadre de la coordination GMR et CTG, la mission est assurée par le poste de chargé de coopération temps plein de la CC Veyle.
- Sur le volet « Ingénierie sociale – innovation », via un accompagnement méthodologique, il est convenu que l'offre GMR soit mobilisée pour deux thématiques :
- La Jeunesse avec une réflexion quant à l'évolution des structures ALSH, Périscolaire et extra-scolaire, tant bâtementaire (discussion sur les évolutions souhaitables, positionnement des futurs ALSH), qu'organisationnelle (dissociation des âges, organisation de ramassages pour les temps extra-scolaires). La mission est dimensionnée à hauteur de 20% d'un ETP.
 - La Petite enfance avec l'animation d'une réflexion sur le devenir des structures petite enfance du territoire, priorité politique de la C.C de la Veyle : définir la capacité des nouvelles structures et leur localisation en prenant en compte les évolutions sociétales et différents documents (SCOT, PLU, orientations politiques). La mission visera la mobilisation des élus du territoire pour la définition d'une politique petite enfance à long terme et est dimensionnée à hauteur de 30% d'un ETP.
- Sur le volet « Coordination – animation d'un réseau d'acteurs », il est convenu que l'offre GMR soit mobilisée pour :
- la coordination d'un réseau petite enfance avec l'ensemble des professionnels du territoire. Ce réseau a pour mission d'échanger sur les besoins de mode d'accueil et d'accompagnement des familles (parentalité, inclusion, ...). Il permet de garder le lien avec l'ensemble des structures en Délégation de Service Public, d'inclure les RPE pour un lien plus fluide avec les assistants maternels du territoire. La mission est dimensionnée à hauteur de 20 % d'un ETP.

Ce volet pilotage de l'offre GMR fera l'objet d'une convention de financement avec la Communauté de communes de la Veyle pour sa mise en œuvre opérationnelle.

L'engagement financier de chacune des parties signataires de la présente convention, concernant les projets de création de services et de structures, sera évalué selon le processus habituel d'études de faisabilité dans le respect des critères propres à chaque projet **et sur un plan de développement sur 5 ans, callé à la durée de la Ctg.**

ARTICLE 7 : MODALITES DE LA COLLABORATION

Le(s) **Chargé(s) de Coopération** de la collectivité signataire animera la démarche et l'organisation des différentes instances.

Annuellement, un **Comité de Pilotage** est organisé. Il est chargé de valider les étapes clés de la mise en œuvre de la Ctg, ainsi que toute proposition d'actions (voir en annexe n°3).

Les membres du comité de pilotage sont les suivants :

- Pour la CC de la Veyle : le Président et/ou son représentant, le Directeur général des services et/ou son représentant,
- Pour la Caf de l'Ain : le Président et/ou son représentant, le Directeur et/ou son représentant,
- Pour la MSA Ain Rhône : le Président et/ou son représentant, le Directeur et/ou son représentant,
- Les acteurs institutionnels chargés de la coordination de la Ctg.

Cette instance :

- Impulse et garantit la démarche de diagnostic partagé,
- Fixe les objectifs et les orientations de la démarche,
- Mobilise les moyens nécessaires pour mettre en œuvre les actions,
- Valide les propositions faites par le Comité Technique,
- Impulse la démarche d'évaluation auprès du Comité Technique.

Pour mener à bien la Ctg, les parties décident de mettre en place 3 phases, selon le calendrier précisé en annexe 3 :

- **Phase 1** : réalisation du diagnostic et élaboration du plan d'actions,
- **Phase 2**: mise en œuvre du plan d'actions,
- **Phase 3** : évaluation du plan d'actions.

L'animation et le secrétariat du comité de pilotage seront assurés par le(s) Chargé(s) de Coopération de la Collectivité.

Un **Comité Technique** composé des responsables techniques et administratifs de la CC de la Veyle, de la Caf, de la MSA et des éventuelles institutions partenaires sera organisé, tout au long de la durée de la Ctg.

Il visera à :

- Mettre en œuvre le diagnostic partagé,
- Proposer des actions à mettre en œuvre correspondant aux objectifs fixés par le Copil,
- Proposer d'éventuels Ateliers Thématiques.

Au niveau opérationnel, des **Ateliers Thématiques**, auront pour objectif de :

- Participer au diagnostic,
- Contribuer à l'élaboration du plan d'actions,
- Mettre en œuvre les propositions d'actions du Comité technique.

ARTICLE 8 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan d'actions, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées. Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'annexe 5.

ARTICLE 9 : COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent d'un commun accord les actions de communication relatives à la présente Ctg. Tout support de communication devra faire apparaître l'ensemble des logos des signataires.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat

ARTICLE 10 : PARTAGE DES DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

Les parties s'engagent à mentionner, dans tout document interne ou externe, la source des données.

ARTICLE 11 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente Convention Territoriale Globale est conclue sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028, pour une durée de cinq ans.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

L'offre GMR est quant à elle contractualisée sur la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025 au regard de l'échéance de la Convention d'Objectifs et de Gestion du régime agricole avec l'Etat. En fonction des orientations de la COG suivante, un avenant pourra être signé pour les années 2026 et 2027.

ARTICLE 12 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 13 : MODALITE DE RESILIATION

Elle pourra être résiliée à tout moment, par l'une des parties, sous condition d'un préavis de 3 mois, donné par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de résiliation de la Ctg, les parties seront tenues des engagements pris antérieurement à celui-ci jusqu'à leur terme

ARTICLE 14 : LES RECOURS CONTENTIEUX

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relèvent la Caf et la MSA.

ARTICLE 15 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration

Fait en exemplaires,

A, le.....

Pour la **Communauté de Communes de la Veyle**

Le Président,

Monsieur Christophe GREFFET

Pour la **Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain**

Le Président

Le Directeur,

Monsieur Éric PROST

Monsieur Jérôme LEPAGE

Pour la **Mutualité Sociale Agricole Ain Rhône**

Le Président

Le Directeur Général,

Monsieur Olivier de SEYSSEL

Monsieur Jean-Marc GEORGE

La Petite Enfance :

Le taux de couverture du territoire est encore faible, pourtant 71,7% des parents ayant des enfants de 0-3 ans sont actifs (+1,3% en 3ans, monoparentalité). L'augmentation des familles monoparentales implique un développement des modes de garde.

Le territoire possède 65 places en structure EAJE, L'ensemble des structures ont de bons taux d'occupation ce qui implique peu d'évolution de l'offre au niveau des structures existantes.

Le patrimoine bâtimementaire est ancien et ne permettant que peu d'évolution, la règle des 115% n'est presque pas applicable du fait l'exiguïté des locaux.

La commission d'attribution des places en crèche refuse de nombreux enfants et le nombre est en augmentation constante.

Une structure EAJE génère un bassin de recrutement autour de trois communes.

Le nombre d'assistantes maternelles est en baisse constante avec des départs importants en retraite à prévoir (27% + de 55 ans)

Les M.A.M sont au nombre de 4 sur le territoire, en développement mais il reste une stabilité à trouver.

La jeunesse :

Les effectifs sont plutôt stables pour l'ensemble du territoire, avec quelques communes en augmentation.

5 communes (Chaveyriat, Chanoz, Vonnas, Biziat, St Julien-sur-Veyle) du territoire bénéficient de la coordination du service jeunesse pour les temps périscolaires. Pas d'unicité sur le territoire.

Une augmentation constante et importante des accueils en périscolaire avec des taux de fréquentation atteignant et dépassant la capacité maximale des Accueils de Loisirs Sans Hébergement - ALSH. La fragilisation du secteur associatif, interpellant sur la pérennité de certaines offres périscolaires, des problématiques de recrutement rencontrées, entraînant la question de la mutualisation des temps de travail.

Absence d'action de REEAP: Réseau d'Ecoute et d'Appui et d'Accompagnement des Parents, dispositif CAF, lieux de rencontre, d'écoute, d'échanges, de détente et de conseils.

Les ALSH du Mercredi :

3 ALSH: Laiz/ Vonnas / Perrex

78% des parents de 3-6 ans sont actifs. Une fréquentation faible en après-midi qui renforce que l'ALSH est un mode de garde et non pas un mode d'activités.

Des ALSH qui rayonnent autour de quatre communes proches par ALSH.

Les QF inférieurs à 1000€ sont moins représentés que leur part dans la population (politique tarifaire).

La co-animation pour les 3-5 ans et les 6-10 ans limite les activités et l'esprit du fonctionnement et de fait dès 6 ans les effectifs sont en baisse importante.

Les locaux ne sont pas adaptés pour Laiz (retour à l'école qui entraîne une mauvaise image d'un accueil de loisirs, et la co-activité avec l'Education Nationale est problématique)

Pour l'ensemble des trois centres, des activités très statiques, notamment pour les 6-10 ans alors qu'ils sont en demande d'activités « qui bougent », pas de lieux abrités pour des activités sportives en périodes automnales et hivernales.

Les ALSH Extra-scolaire :

Une baisse de fréquentation par âge après 6 ans un peu moins marquée que les mercredis.
Une augmentation de fréquentation des quotients entre 765€ et 1000€ sur cette période.
Un ALSH itinérant qui touche 7 communes (Grièges, Laiz, St Jean-sur-Veyle, Pont-de-Veyle)
Un ALSH Vonnas qui touche 4 communes (Vonnas, Chanoz, Saint-Cyr-sur-Menthon, Mézériat)
Un nombre moyen de jours d'inscription moins élevé pour le quotient 661€ / 765€.
Un nombre de jours d'inscription divisé par deux entre l'ALSH itinérant et Vonnas (mode d'inscription semaine/journée).

Les adolescents :

Un effectif faible pour les mercredis après-midi et durant les semaines des petites vacances.
La perception partagée d'une grande complexité à appréhender des besoins évolutifs et à capter / mobiliser les publics adolescents.
Un public difficile à toucher sur les mercredis et les petites vacances.
Une limitation d'effectif du fait des modes de transports.
La sectorisation des activités.
Fréquentation majoritaire du QF sup 1300
Manque de lien entre les élus jeunes et adultes (Commune, C.C)
Problème de mobilité sur le territoire.
Un manque : la création d'un « point d'écoute jeunes » pour aborder notamment les situations de mal-être.

La parentalité :

Présence d'un L.A.E.P sur Grièges (il peut être posée la question de l'itinérance).
Une demande et des besoins massifs d'accompagnement de la parentalité. Dépassant les âges de la petite enfance (création d'un réseau parentalité).

La vie associative :

Une dynamique associative importante 90 associations, qui permet de tisser du lien social entre les habitants.
Des passerelles à trouver avec les ALSH du territoire afin de faire connaître des jeunes publics

L'accès aux droits :

L'existence d'une offre de services ne constituent pas une fin en soi. En effet, même si cette offre existe, une frange du public n'ira pas spontanément vers elle pour différentes raisons : renoncement, méconnaissance, méfiance dans les institutions, crainte de la stigmatisation, il faut parfois aller au-devant des publics. Par ailleurs, si la dématérialisation des procédures est une tendance lourde et qu'elle peut faciliter la vie de beaucoup de gens, il convient également de porter une attention toute particulière aux personnes en situation d'illectronisme.

Le manque d'écrivain public sur le territoire ajoute à la difficulté pour des publics en précarité, en dehors de France Services il manque une écoute de premier niveau dans les communes.

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par les collectivités signataires

Communauté de Communes de la Veyle		
TYPE DE STRUCTURE		NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	Nombres de places	
Multi accueil Croq'Pomme	18	61 impasses des Platanes, 01290, Grièges
Micro-crèche Croq'cinelle	9	15 Rue du Centre 01380 St Cyr sur Menthon
Multi accueil Pomme d'Api	18	25 Rue du Centre 01660 Chaveyriat
Micro-crèche les p'tites pouss	10	524 Rue du Village 01540 St Julien Sur Veyle
Micro-crèche Riban'Veyle	10	400 Rue des Maladières 01540 Vonnas
LAEP		
LAEP Pirouette		61 impasses des Platanes, 01290, Grièges
RPE	Nombre d'ETP	
RPE les Kokinous	0,8	61 impasses des Platanes, 01290, Grièges
RPE les Bidibulles	0,8	34 Allée de la Jeunesse 01540 Vonnas
ALSH		
ALSH périscolaire de Chanoz		162 Rue principale, 01400 Chanoz-Chatenay
ALSH périscolaire de Chaveyriat		55 Rue de la Mairie, 01660 Chaveyriat
ALSH périscolaire de Laiz		40 chemin des écoliers 01290 Laiz
ALSH périscolaire de Mézériat		72 Impasse des pêcheurs, 01660 Mézériat
ALSH périscolaire de Saint Julien sur Veyle		527 Rue du Village, 01540 St Julien su Veyle
ALSH périscolaire de Vonnas		34 Allée de la Jeunesse 01540 Vonnas
ALSH Extrascolaire itinérant de Laiz/Cruzilles Les Mèpillat/St Jean sur Veyle/Grièges		184 Rue François Léguât 01290 St Jean sur Veyle 40 chemin des écoliers 01290 Laiz
ALSH Extrascolaire de Vonnas		237 Avenue de la Gare 01540 Vonnas
JEUNESSE		
Accueil adolescent de Grièges		332 Grande Rue, 01290 Grièges
Accueil adolescent de Pont de Veyle		181 Route de la Fontaine de Fer 01292 St Jean sur Veyle

STRUCTURES D'AVS	
LUDOTHEQUE	

ANNEXE 2 BIS Liste des équipements et services non couverts par un Bonus Territoire

Commune de Cormoranche	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	
ALSH périscolaire de Cormoranche-Bey	35 Route du Pont d'Arciat 01290 Cormoranche sur Saone
ALSH Extrascolaire de Cormoranche-Bey	35 Route du Pont d'Arciat 01290 Cormoranche sur Saone

ANNEXE 3 – Plan d’actions 2.....- 2..... - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

Autant d’axes que d’objectifs communs visés à l’article 4

ECHEANCIER DU PLAN D’ACTIONS DE LA CTG						
AXE 1 :						
Fiche Action	Actions	Priorité	2023	2024	2025	
Axe 1-2 *						
Axe 1-1						
Axe 1-3						
Axe 1-4						
AXE 2 :						
Fiche Action	Actions	Priorité	2023	2024	2025	
Axe 2-1						
Axe 2-2						
AXE 3 :						
Fiche Action	Actions	Priorité	2023	2024	2025	
Axe 3-1 <						
Axe 3-2 <						
Evaluation de la Ctg					Avril	

Accusé de réception en préfecture
 001-200070555-20241112-20241028-10DCC-DE
 Date de télétransmission : 12/11/2024
 Date de réception en préfecture : 12/11/2024

Fiche action N°1.1 / PETITE ENFANCE	
Intitulé de l'action	Réalisation d'une étude sur les besoins et la localisation d'un futur EAJE afin d'intégrer dans le cadre du Service Petite Enfance A détailler
Eléments du diagnostic à l'origine de l'action	65 places en EAJE actuellement, une demande non satisfaite de 30 dossiers par commission d'admission, des structures vieillissantes et beaucoup de micro-crèche ne pouvant évoluer, un référentiel bâtiment applicable au 1 ^{er} septembre 2026, une baisse du nombre d'assistantes maternelles, une hausse du nombre de familles monoparentales, un taux d'activité des familles dans la moyenne. Un PLUI prévoyant des augmentations de densité de population dans les centres Bourg comme Pont-de-Veyle et Vonnas.
Objectifs visés	Augmentation du nombre de places en EAJE, moins de petites structures et des bâtiments plus qualitatifs pour l'accueil des enfants.
Description synthétique de l'action	Etude des besoins et de la localisation d'un ou plusieurs EAJE sur le territoire
Public concerné par l'action	Les 0 à 3 ans
Eléments de contenu imaginé	Etude des trajets, étude des évolutions de population, des besoins Maillage du territoire
Acteurs / Partenaires	Bureau d'étude, CAF, PMI
Résultats attendus	Définition de la localisation, de la taille d'une ou plusieurs structures, création d'une culture commune autour de la petite enfance Meilleur pilotage financier
Indicateurs de résultat	Réalisation de l'action et adhésion des élus
Planning échancier	2024 à 2027

Fiche action N°1.2 / PETITE ENFANCE	
Intitulé de l'action	Ralentir la baisse du nombre d'ASMAT
Éléments du diagnostic à l'origine de l'action	Vieillesse des ASMAT du territoire, baisse de 3% sur 3 ans avec des départs en retraite nombreux en 2024. impact sur le dimensionnement des accueils périscolaires, plus de places pour des enfants de 3 ans et plus. Désaffection pour le métier depuis la crise COVID, souvent un travail isolé.
Objectifs visés	Communiquer et valoriser le métier d'ASMAT, communiquer sur les Relais Petite Enfance, mettre en synergie les EAJE et les RPE, augmenter le nombre de conférences, d'actions événementielles
Description synthétique de l'action	Réalisation d'une plaquette de présentation des RPE et la diffuser largement. Organiser un évènement rassemblant l'ensemble des institutionnelles de la petite enfance dans le cadre d'une manifestation grand public
Public concerné par l'action	Les familles, les ASMAT, les MAM
Éléments de contenu imaginé	Manifestation un samedi matin, avec une proposition d'ateliers pour les parents et les enfants gérés par l'ensemble des partenaires
Acteurs / Partenaires	La C.C de la Veyle, les RPE, les EAJE, les MAM, les associations, Léo Lagrange, PMI, diverses associations.
Résultats attendus	Mise en synergie et en réseau autour des RPE, faire connaître les structures petite enfance du territoire
Indicateurs de résultat	Réalisation de l'action et la satisfaction du public et des partenaires
Planning échancier	2023 et tous les deux ans

Fiche action N°1.3 / PETITE ENFANCE	
Intitulé de l'action	Mettre en adéquation l'ensemble des structures petite enfance avec la réglementation
Eléments du diagnostic à l'origine de l'action	Des structures vieillissantes et peu ou pas évolutives allant jusqu'à ne pas permettre l'augmentation possible de 15% des effectifs accueillis. Des bâtiments posant des problèmes de maintenance et de répartition des compétences entre commune et communauté de communes. Des bâtiments très énergivores et peu qualitatifs pour permettre aux professionnelles de disposer d'infrastructures de qualité.
Objectifs visés	Prise de conscience des élus afin de déterminer une politique de rénovation ou de construction. A mettre en lien avec l'action 1.1. Déterminer des phases de rénovation ou de fermeture pour certains EAJE
Description synthétique de l'action	Etude des besoins et de la localisation d'un ou plusieurs EAJE sur le territoire.
Public concerné par l'action	Devis de rénovation pour les structures et phasage des travaux
Eléments de contenu imaginé	Devis et documents relatant la politique bâtiminaire de la C.C de la Veyle concernant les bâtiments petite enfance
Acteurs / Partenaires	Bureau d'étude, CAF, PMI
Résultats attendus	Définition de la localisation, de la taille de la structure, création d'une culture commune autour de la petite enfance
Indicateurs de résultat	Définition d'une politique bâtiminaire dans un document de synthèse
Planning échancier	2024

Fiche action N°1.4 / PETITE ENFANCE	
Intitulé de l'action	Création d'un guichet unique d'inscription en EAJE
Éléments du diagnostic à l'origine de l'action	Des modalités d'inscription auprès de chaque établissement avec sa propre politique d'inscription, des crèches associatives isolées sans lien pour une vision globale de la demande. La nécessité pour la C.C de la Veyle ayant la compétence petite enfance d'avoir une vision globale pour faire évoluer sa politique et permettre à l'ensemble des habitants du territoire de bénéficier des services d'accueil en EAJE.
Objectifs visés	Avoir une bonne vision de la demande de place en crèche et faire le lien avec les RPE.
Description synthétique de l'action	Création d'un document unique d'inscription et mise en place d'une commission d'inscription qui étudiera les dossiers deux fois par an.
Public concerné par l'action	L'ensemble des familles voulant inscrire un enfant en crèche, les structures du territoire, et les élus du territoire
Éléments de contenu imaginé	Document, compte-rendu des commissions
Acteurs / Partenaires	Bureau d'étude, CAF, PMI
Résultats attendus	Connaissance de la demande de place en crèche, diffusion des dossiers dans l'ensemble des communes et site internet de la C.C de la Veyle, une seule formalité d'inscription pour toutes structures.
Indicateurs de résultat	Réalisation du guichet unique d'inscription en EAJE
Planning échancier	A compter de 2023

Fiche action N°1.5 / PETITE ENFANCE	
Intitulé de l'action	Maintenir le taux d'activité sur le territoire
Éléments du diagnostic à l'origine de l'action	Maintenir les places en EAJE sur le territoire avec la reprise des structures associatives afin d'assurer la pérennité des structures. Les QF inférieurs à 765€ ne représentent que 28% des places en EAJE, alors qu'ils représentent 37,5% des allocataires CAF.
Objectifs visés	Mise en place d'une grille de critères pour l'attribution des places en crèche prenant en compte les QF et les situations spécifiques (famille monoparentales, placement)
Description synthétique de l'action	Présentation et échanges en commission sur la grille d'attribution des places et validation par les élus,
Public concerné par l'action	Les élus, la commission services aux publics et aux familles, les EAJE, la CAF
Éléments de contenu imaginé	Grille d'attribution avec une cotation permettant une analyse objective de chaque dossier
Acteurs / Partenaires	CAF, PMI
Résultats attendus	Augmentation des inscriptions concernant les QF inf à 765€ et des familles monoparentales
Indicateurs de résultat	Diffusion de la grille en même temps que le document d'inscription en crèche
Planning échancier	A compter 2023

Fiche action N°1.6 / PETITE ENFANCE	
Intitulé de l'action	Rééquilibrage de la fréquentation des EAJE par les familles monoparentales
Eléments du diagnostic à l'origine de l'action	Progression constante des familles monoparentales sur le territoire, et surtout certaines communes comme Pont-de-Veyle et Mézériat dépassent les 10%, les perspectives laissent à penser que le territoire tendra comme sur le plan national vers les 20%. 42% des parents isolés sont actifs ce qui engendre des besoins de garde dès le plus jeune âge.
Objectifs visés	Mise en place d'une grille de critères pour l'attribution des places en crèche prenant en compte les QF et les situations spécifiques (familles monoparentales, placement)
Description synthétique de l'action	Présentation et échanges en commission de la grille d'attribution des places prenant en compte un critère spécifique pour la monoparentalité
Public concerné par l'action	les élus, la commission services aux publics et aux familles, les EAJE, la CAF
Eléments de contenu imaginé	Grille d'attribution avec une cotation permettant une analyse objective de chaque dossier et mise à disposition des dossiers aux assistantes sociales du territoire
Acteurs / Partenaires	CAF, PMI, AS du Département
Résultats attendus	Augmentation des inscriptions concernant les QF inf à 765€ et des familles monoparentales
Indicateurs de résultat	Diffusion de la grille en même temps que le document d'inscription en crèche
Planning échéancier	A compter de 2023

Fiche action N°1.7 / PETITE ENFANCE

Intitulé de l'action	Prise en compte des besoins atypique au sein des EAJE
Eléments du diagnostic à l'origine de l'action	Aucune structure n'est ouverte sur le territoire durant le mois d'août, des questions se posent pour des structures ouvertes le samedi et pour des fins de journées plus tardives.
Objectifs visés	Mise en réflexion des élus sur ces sujets, définition des besoins (ce qui n'est pas simple), organisation concertée de l'ensemble des structures
Description synthétique de l'action	Débat et discussion en commission, prise en compte dans le cadre de la DSP de la nécessité de laisser une structure ouverte sur le territoire.
Public concerné par l'action	les élus, la commission services aux publics et aux familles, les EAJE, la CAF
Eléments de contenu imaginé	Un point sur le nombre de jours d'ouverture par an, une répartition des jours entre les structures pour permettre un accueil sur le mois d'août.
Acteurs / Partenaires	CAF
Résultats attendus	Dans un premier temps, l'ouverture d'une structure sur le mois d'août
Indicateurs de résultat	Ouverture des discussions sur les besoins atypiques et ouverture d'une structure en août
Planning échéancier	A compter de 2023

Fiche action N°2.1 / ENFANCE

Intitulé de l'action	Être attentif aux évolutions périscolaires et faire du lien avec les communes afin de veiller à la capacité des locaux et de la qualité de l'accueil des enfants,
Eléments du diagnostic à l'origine de l'action	Hausse des effectifs en périscolaire même sans hausse importante de la population scolaire, des locaux qui n'évoluent pas en fonction des besoins. Le fait de gérer pour les communes le temps périscolaire éloigne les élus des communes de la réflexion autour des temps scolaires et périscolaires.
Objectifs visés	Permettre aux élus des communes d'avoir une bonne connaissance de la fréquentation des temps périscolaires et des évolutions. Transmettre les informations réglementaires en termes de surface et d'encadrement pour une meilleure appropriation des besoins. Associer les directeurs d'écoles afin de permettre aux enseignants de comprendre l'importance pour les familles des temps périscolaires
Description synthétique de l'action	Faire le tour des communes deux fois par an afin de présenter des bilans annuels et de faire un point sur les locaux et les utilisations.
Public concerné par l'action	les élus, la commission services aux publics et aux familles, l'Education Nationale, les animateurs des accueils
Elément de contenu imaginé	Bilan et perspectives des périscolaires par commune, réunion spécifique avec les directeurs d'écoles.
Acteurs / Partenaires	Maires, et adjoints, DGS des communes, Inspection de circonscription, Directeurs d'écoles, animateurs des périscolaires
Résultats attendus	Mise en synergie, meilleure compréhension des problématiques afin de mieux anticiper l'avenir
Indicateurs de résultat	Réalisation des réunions
Planning échancier	2023 et chaque année

Fiche action N°2.2/ ENFANCE

Intitulé de l'action	Mutualisation des temps de travail des animateurs en lien avec les communes
Éléments du diagnostic à l'origine de l'action	Les animateurs ont souvent des employeurs multiples, occasionnant de multiples contrats et des temps de travail discontinus. La difficulté de recrutement et de fidélisation des animateurs sont un obstacle à une bonne organisation et à un travail en commun.
Objectifs visés	Avoir une réflexion avec les communes sur la mutualisation des temps de travail voire même pour un employeur unique avec des compensations financières entre collectivités.
Description synthétique de l'action	Faire le tour des communes pour discuter des animateurs voire même de la reprise des temps périscolaires par les communes.
Public concerné par l'action	les élus, la commission services aux publics
Élément de contenu imaginé	Présentation de l'organisation d'un animateur avec de multiples employeurs
Acteurs / Partenaires	Maires et adjoints, DGS des communes, Inspection de circonscription, Directeurs d'écoles
Résultats attendus	Mise en synergie, meilleure compréhension des problématiques afin de mieux anticiper l'avenir
Indicateurs de résultat	Réalisation des réunions
Planning échéancier	2023 et chaque année

Fiche action N°2.3/ ENFANCE

Intitulé de l'action	Périscolaire du mercredi / Réflexion sur les évolutions nécessaires
Eléments du diagnostic à l'origine de l'action	3 ALSH sur le territoire, dont un sur Perrex avec des effectifs inf à 3 enfants, et deux autres ALSH avec des effectifs limités et une liste d'attente importante. Des ALSH DE 3-11 ans qui ne permettent pas de dissocier le fonctionnement pour les 3-5 ans.
Objectifs visés	Fermeture du centre de PERREX pour des raisons économiques et de fréquentation. Augmenter le nombre de places sur Laiz et Vonnas et dissocier autant que possible le fonctionnement 3-5 ans des 6-11 ans.
Description synthétique de l'action	Discussion avec les communes concernées, chercher des bâtiments permettant d'augmenter la capacité d'accueil et de créer des centres 3-5 ans.
Public concerné par l'action	les élus, la commission services aux publics, les animateurs concernés, les communes, l'E.N
Elément de contenu imaginé	Bilan des fréquentations (nbre d'enfants différents, nbre d'enfant sur liste d'attente, répartition par communes...) perspectives d'évolution, prospectives pour des lieux d'accueil
Acteurs / Partenaires	Maires, et adjoints, DGS des communes, les animateurs des structures, Inspection de circonscription, Directeurs d'écoles
Résultats attendus	Mise en synergie, meilleure compréhension des problématiques afin de mieux anticiper l'avenir
Indicateurs de résultat	Réalisation des réunions et augmentation des places par communes accueillantes d'ALSH
Planning échéancier	2023 et chaque année

Fiche action N°2.4 ET 2.5/ ENFANCE

Intitulé de l'action	Rééquilibrage de la fréquentation par des quotients inférieurs à 765€ et augmentation de la fréquentation
Éléments du diagnostic à l'origine de l'action	Une baisse de la fréquentation à partir de 6 ans, un nombre moyen d'inscription qui est moins élevé pour les quotients entre 661€ et 765€. un nombre de jours d'inscription divisé par deux entre l'ALSH itinérant et Vonnas. 14% des familles inscrivant des enfants aux ALSH ont un quotient inf à 765€ alors qu'elles représentent 38% des allocataires du territoire. La grille des tarifs implique un taux d'effort qui est plus important pour les familles ayant un QF inf à 450 que pour les familles ayant un QF à plus de 1300€.
Objectifs visés	Une augmentation de la fréquentation globale et plus particulièrement pour la tranche de QF inf à 765€. Augmenter la fréquentation de la tranche d'âge 8-10 ans.
Description synthétique de l'action	Création d'une nouvelle grille de tarif prenant en compte des taux d'efforts progressifs, communiquer différemment pour aller au plus près des familles afin d'augmenter la fréquentation.
Public concerné par l'action	Les familles
Élément de contenu imaginé	Discussion en commission et validation, délibération du conseil communautaire, présentation de la nouvelle grille aux familles, diffusion de l'information au plus près des familles.
Acteurs / Partenaires	Les élus, la commission, le service communication, les communes
Résultats attendus	Augmentation de la fréquentation de la tranche inférieure à 765€, plus d'enfants différents, Une augmentation du nombre de jours moyen d'inscription. Une augmentation de la fréquentation générale.
Indicateurs de résultat	nombre de journée/ enfants, nombre d'heures réalisées, nombre d'enfants différents, nombre de jours moyens d'inscription.
Planning échancier	A compter de 2023

Fiche action N°2.6/ ENFANCE

Intitulé de l'action	Uniformisation des modes d'inscription des ALSH
Eléments du diagnostic à l'origine de l'action	Disparité des inscriptions entre l'ALSH de Vonnas et l'ALSH Itinérant, l'un à la semaine l'autre à la journée. Baisse du pouvoir d'achat des familles,
Objectifs visés	Une augmentation de la fréquentation globale et plus particulièrement pour la tranche de QF inf à 765€ ; organiser un système d'inscription identique entre les ALSH sur le territoire en proposant une inscription à la journée. Augmenter la fréquentation de la tranche d'âge 8-10 ans.
Description synthétique de l'action	Création d'une nouvelle grille de tarif, avec un nouveau règlement, nouvelle manière de communiquer les informations concernant les ALSH.
Public concerné par l'action	Les familles et les directeurs d'ALSH
Élément de contenu imaginé	uniformisation de la grille de tarif et du règlement.
Acteurs / Partenaires	Elus, commission, conseil, service jeunesse.
Résultats attendus	Augmentation de jours de fréquentation sur l'ALSH itinérant, augmentation du nombre d'enfants différents, et augmentation du nombre de jours moyens d'inscription.
Indicateurs de résultat	nombre de journée/ enfants, nombre d'heures réalisées, nombre d'enfants différents, nombre de jours moyens d'inscription.
Planning échancier	A compter de 2023

Fiche action N°2.7/ ENFANCE

Intitulé de l'action	Organisation d'un système de ramassage pour une convergence des 7-12ans à l'Escale
Eléments du diagnostic à l'origine de l'action	Utiliser sur la période des vacances la plus grosse structure bâtementaire appartenant à la C.C de la Veyle, afin d'augmenter notre capacité d'accueil, et organiser un système de ramassage avec un circuit permettant aux familles éloignées de bénéficier d'un transport.
Objectifs visés	Rayonnement sur l'ensemble du territoire des ALSH de la C.C de la Veyle, faire profiter les familles des communes les plus éloignées des ALSH d'un service de proximité afin de limiter les déplacements. Désengorger les ALSH aux bénéfices des plus petits.
Description synthétique de l'action	Organisation d'un système de ramassage pour les 7-12 ans.
Public concerné par l'action	Les familles, enfants 7-12 ans
Élément de contenu imaginé	Navette de bus.
Acteurs / Partenaires	Elus, commission, conseil, service jeunesse.
Résultats attendus	Utilisation du bâtiment Escale, création d'un centre 7-12 ans à l'Escale voire adolescents, faciliter la vie des familles ayant inscrit leurs enfants aux ALSH
Indicateurs de résultat	Création d'un ALSH à l'Escale, organisation du système de ramassage.
Planning échéancier	2024

Fiche action N°2.8/ ENFANCE

Intitulé de l'action	Inclusion des enfants porteurs de handicap
Eléments du diagnostic à l'origine de l'action	Des difficultés devant des familles demandeuses d'un accueil en ALSH, besoin de personnels supplémentaires et formés, besoin de répondre aux besoins des familles et de dialoguer pour pourvoir accueillir l'enfant dans de bonnes conditions.
Objectifs visés	Accueillir des enfants porteurs de handicap dans de bonnes conditions
Description synthétique de l'action	Formation des directeurs des ALSH et des encadrants pour être en capacité de répondre aux besoins spécifiques d'enfants en situation de handicap.
Public concerné par l'action	Directeurs, animateurs
Élément de contenu imaginé	Formation sur le handicap
Acteurs / Partenaires	Organisme de formation, CNFPT
Résultats attendus	Formation des directeurs
Indicateurs de résultat	Réalisation des formations, augmentation du nombre d'enfants porteurs de handicaps accueillis
Planning échancier	2023-2024

Fiche action N°2.9/ ENFANCE	
Intitulé de l'action	Animation numérique au sein des ALSH
Éléments du diagnostic à l'origine de l'action	30% de la population est en difficulté avec le numérique, il est donc important au sein des ALSH de cultiver l'approche de l'informatique par des ateliers ludiques et diversifiés et d'éveiller les enfants sur l'utilisation des outils numériques
Objectifs visés	Développer la culture du numérique
Description synthétique de l'action	Organisation d'ateliers par le conseiller numérique au sein des ALSH
Public concerné par l'action	Enfants et adolescents des ALSH
Élément de contenu imaginé	Ateliers numériques divers, imprimante 3D
Acteurs / Partenaires	Conseiller numérique, directeur des ALSH
Résultats attendus	Développer la culture du numérique
Indicateurs de résultat	Réalisation des ateliers au sein des ALSH
Planning échancier	2024

Fiche action N°3.1/ JEUNESSE

Intitulé de l'action	Promouvoir des produits innovants de loisirs
Eléments du diagnostic à l'origine de l'action	Des difficultés à toucher un public adolescent pour les orienter vers les ALSH, désaffection, horaires et activités pas adaptées. Difficulté de déplacement des adolescents sur le territoire du fait de la quasi-absence de transport en commun (ados ruraux). Il est difficile d'avoir sur une journée et encore moins des adolescents.
Objectifs visés	Développement d'activités ciblées adolescent et très diversifiées. Rendre les jeunes acteurs de leurs loisirs, Education à la citoyenneté. Développement de l'autonomie
Description synthétique de l'action	Multiplier des activités à la demi-journée sur des durées courtes deux à trois heures, avec des formalités d'inscription simplifiées.
Public concerné par l'action	Adolescents
Élément de contenu imaginé	Transport vers des lieux d'activités, bowling, cinéma, parc d'attraction, camp
Acteurs / Partenaires	Service jeunesse, service communication
Résultats attendus	Développement de la fréquentation des adolescents
Indicateurs de résultat	Nombre d'heures réalisées
Planning échéancier	A compter de 2023

Fiche action N°3.2/ JEUNESSE

Intitulé de l'action	Etablir une plaquette de communication spécifique pour les adolescents
Eléments du diagnostic à l'origine de l'action	La communication mise en place par le service jeunesse globalise la communication en direction des adolescents et des 3-11 ans. Cette méthode de communication ne permet pas une communication claire et simple, mettant en valeur un programme attractif et spécifique pour un public de 12-18 ans.
Objectifs visés	Développement d'activités adolescent ciblées et très diversifiées.
Description synthétique de l'action	Réalisation de plaquette spécifique pour chaque période de vacances
Public concerné par l'action	Adolescents
Elément de contenu imaginé	Plaquette de communication simple spécifique et numérisable pour les réseaux sociaux
Acteurs / Partenaires	Service jeunesse, service communication
Résultats attendus	Diffusion de la plaquette et numérisation pour les réseaux sociaux
Indicateurs de résultat	Réalisation de la plaquette et diffusion
Planning échéancier	A compter de 2023

Fiche action N°3.3/ JEUNESSE

Intitulé de l'action	Développement de solution innovante de déplacement
Eléments du diagnostic à l'origine de l'action	La difficulté des adolescents pour venir sur lieux d'activités est souvent un problème de transport, du fait de l'absence de réseau de transport en commun, obligeant les parents à transporter leurs enfants quand cela est possible, et du fait des distances et des contraintes diverses (travail, fratrie) il est facile de renoncer à ce loisir.
Objectifs visés	Faciliter l'accès aux activités et/ou favoriser la mobilité
Description synthétique de l'action	Dans un premier temps, organiser un système de co-voyage pour les communes les plus distantes, et organiser un système de co-voiturage pour les familles.
Public concerné par l'action	Adolescents, directeurs ALSH, familles
Élément de contenu imaginé	Organisation de transport, site de co-voiturage
Acteurs / Partenaires	Service jeunesse, service communication
Résultats attendus	plus adolescents inscrits provenant des communes éloignées
Indicateurs de résultat	Diversité de la provenance communale des adolescents
Planning échancier	2024

Fiche action N°3.4/ JEUNESSE

Intitulé de l'action	Réflexion sur les tarifs adolescents
Éléments du diagnostic à l'origine de l'action	Une multitude de tarifs qui sont fonction de la nature des dépenses, mais qui ne permettent pas d'avoir une bonne compréhension des coûts pour les familles et qui peuvent être discriminants.
Objectifs visés	Avoir une réflexion globale, une acceptation des élus à modifier les tarifs et des risques d'une augmentation du reste à charge.
Description synthétique de l'action	Simplification de la grille de tarif, revoir la grille en fonction des quotients familiaux et prendre en compte le taux d'effort.
Public concerné par l'action	Adolescent
Élément de contenu imaginé	Réunion de présentation des raisons de la modification de la grille en commission, en exécutif, en conseil communautaire
Acteurs / Partenaires	Service jeunesse, service communication
Résultats attendus	Modification de la grille de tarif
Indicateurs de résultat	Délibération de la nouvelle grille tarifaire
Planning échéancier	2024

Fiche action N°3.5/ JEUNESSE

Intitulé de l'action	Réfléchir et redéfinir nos interventions sur le temps méridien au sein des collègues
Eléments du diagnostic à l'origine de l'action	Deux intervenants du service jeunesse de la Veyle proposaient des activités sur le temps de la pause méridienne au sein des collègues. Ces activités consistaient essentiellement à encadrer des activités de jeux dans une salle en attendant le temps de restauration, il pouvait aussi être un moment d'échange avec les adolescents. Le temps d'encadrement était surtout pris comme un service complémentaire à la surveillance des collégiens sur le temps de cantine. Les aspects pédagogiques, utiles à la construction critique d'un adolescent sont peu présents, et il n'y a pas de lien avec les enseignants de l'établissement.
Objectifs visés	Passer d'une action de consommation à une action de sensibilisation et d'accompagnement
Description synthétique de l'action	Avoir une intervention de qualité ayant pour objectif la sensibilisation sur des sujets touchant le public adolescent ex: internet, addictions, santé,
Public concerné par l'action	Deux collèges, Pont-de-Veyle et Vonnas et les classes de la 6ème à la 3ème
Élément de contenu imaginé	Cycle de sensibilisation deux fois dans l'année en lien avec une exposition panneaux ou autres, dans le cadre d'un travail collaboratif en amont avec les enseignants et/ou l'infirmière du collège.
Acteurs / Partenaires	Principaux, les enseignants, le service de santé de l'EN, le service jeunesse.
Résultats attendus	Réalisation de deux périodes d'accompagnement
Indicateurs de résultat	Réalisation des actions
Planning échéancier	2023 et 2024

Fiche action N°4.1/ Animation de la vie sociale et parentalité

Intitulé de l'action	Mieux accompagner la parentalité
Eléments du diagnostic à l'origine de l'action	Il existe sur le territoire une seule action tournée vers la parentalité, le LAEP Pirouette. Il existe peu de moments où l'on propose aux parents de participer aux activités et de pratiquer avec les enfants.
Objectifs visés	Développer des actions permettant d'accompagner à la parentalité
Description synthétique de l'action	Soutenir le LAEP pour augmenter la fréquentation, création d'événements permettant la pratique parent/enfant avec des moments de rapprochement autour d'une activité. Création d'événements permettant la pratique parent/enfant.
Public concerné par l'action	Les parents, les enfants, les AS du territoire, la CAF
Élément de contenu imaginé	Proposer un lieu d'accueil pour le LAEP à Vonnas, faire du lien avec les RPE du territoire. Création d'événements portés soit par la petite enfance, soit par la jeunesse, susciter des moments de partage Parents et enfants.
Acteurs / Partenaires	Les services petite-enfance et jeunesse, les AS
Résultats attendus	Réalisation d'une action par an au niveau de la petite enfance et de la jeunesse
Indicateurs de résultat	Réalisation des actions et analyse de la fréquentation
Planning échancier	2023 et 2024

Fiche action N°4.2/ Animation de la vie sociale et parentalité

Intitulé de l'action	S'approprier collectivement les résultats de la CTG, les projets pour une réflexion de création d'une structure d'Animation de la Vie Sociale
Eléments du diagnostic à l'origine de l'action	Il est nécessaire que les élus du territoire échantent et analysent les besoins du territoire concernant l'animation de la vie sociale, très peu connaissent les missions et l'intérêt d'une structure AVS.
Objectifs visés	Prise de conscience des besoins, visite de structures, acculturation
Description synthétique de l'action	Présentation de la démarche d'une structure AVS, visite d'une structure, avoir des éléments financiers
Public concerné par l'action	Les élus, Responsable du service jeunesse
Elément de contenu imaginé	Présentation par la CAF de la démarche de création d'une structure AVS, visite d'une structure, réunion de concertation sur le sujet.
Acteurs / Partenaires	CAF, les élus, le responsable du service jeunesse
Résultats attendus	Volonté de création d'une structure AVS
Indicateurs de résultat	Réalisation des temps d'information et de concertation
Planning échéancier	2023 - 2024 - 2025

Fiche action N°4.3/ Animation de la vie sociale et parentalité

Intitulé de l'action	Création d'un groupe de travail " Vie associative"
Eléments du diagnostic à l'origine de l'action	La vie associative du territoire est vue sous un angle technique, et par la mise à disposition des bâtiments. Mais le besoin de synergie et d'accompagnement des associations est très présent. Il est nécessaire de définir une vision politique de la vie associative. La C.C de la Veyle subventionne les associations au travers d'une part jeune avec un montant identique par jeune.
Objectifs visés	Définition d'une politique vie associative
Description synthétique de l'action	Définir les axes de soutien à la vie associative, organisation d'événements fédérateurs des associations
Public concerné par l'action	Les présidents d'associations, les élus, le service jeunesse
Elément de contenu imaginé	Renouveler le dossier de subvention en imaginant d'autres formes de subventions
Acteurs / Partenaires	Organisation d'événements
Résultats attendus	Plus de proximité avec les associations, plus d'échanges et définition d'une politique d'aide.
Indicateurs de résultat	Modification des règles de subvention, prenant en compte les interventions des associations au sein des ALSH, organisation de manifestations
Planning échancier	2024

Fiche action N°4.4/ Animation de la vie sociale et parentalité

Intitulé de l'action	Valorisation du Forum des associations
Eléments du diagnostic à l'origine de l'action	Les associations ne se connaissent pas ou très peu, un seul événement par an les fédère (forum des associations), il nous faut expliquer aux associations le rôle social qu'est le leur. Il faut aussi les accompagner dans leur structuration afin qu'elles puissent avoir une vision du projet social de territoire.
Objectifs visés	Mise en relation des associations, interconnaissance, formations
Description synthétique de l'action	Mise en place de temps de concertation associative, planning d'occupation, formations, sensibilisations
Public concerné par l'action	Les présidents d'associations, les élus, le service jeunesse
Élément de contenu imaginé	Mise en place des réunions, repositionnement dans l'organigramme de la vie associative sous la responsabilité du service jeunesse.
Acteurs / Partenaires	Organisation du forum, des réunions, modification de l'organigramme
Résultats attendus	Plus de proximité avec les associations, plus d'échanges et définition d'une politique d'aide.
Indicateurs de résultat	Réalisation du forum, des réunions de planning et de formation.
Planning échancier	2024

Fiche action N°4.5/ Animation de la vie sociale et parentalité

Intitulé de l'action	Création d'un réseau des bibliothèques
Eléments du diagnostic à l'origine de l'action	Les bibliothèques sont des points importants de vie des villages de la C.C de la Veyle, elles sont des lieux de vie de proximité souvent dans le cadre d'une sortie parent/enfant. Il serait intéressant de fédérer, à travers des projets différents du support livre, les bibliothèques au travers d'une ludothèque itinérante ou d'actions en lien avec la parentalité.
Objectifs visés	Mise en réseau
Description synthétique de l'action	Mise en réseau autour d'une idée commune, ludothèque, parentalité
Public concerné par l'action	Les responsables de bibliothèques, les élus, le service jeunesse
Élément de contenu imaginé	Construction d'une action commune
Acteurs / Partenaires	Les bibliothécaires, les élus
Résultats attendus	Lien entre les bibliothèques et la C.C de la Veyle
Indicateurs de résultat	Réalisation d'une action
Planning échancier	2024

Fiche action N°5.1/ Promotion de l'accès aux droits et l'inclusion numérique

Intitulé de l'action	Renforcement de l'action de France Services
Eléments du diagnostic à l'origine de l'action	Le besoin d'un service d'aide pour les démarches administratives sur le territoire est très important. La C.C de la Veyle a obtenu la création d'un France Services sur son territoire pour 24h de présence sur Pont-de-Veyle. Mais la demande est forte pour le secteur de Vonnas qui ne bénéficie que de deux demi-journées de permanences. Il nous faut donc réfléchir à la présence de France Services sur l'ensemble du territoire afin d'en optimiser l'action.
Objectifs visés	Pérennisation de l'action et son développement
Description synthétique de l'action	Refonte de l'organisation, modification de statut des animatrices France Services
Public concerné par l'action	Les élus, DGA proximité, Animatrice France Services, Préfecture de l'Ain
Elément de contenu imaginé	Répartition des permanences entre Pont-de-Veyle et Vonnas, augmentation des permanences, et stabilisation des personnels
Acteurs / Partenaires	Préfecture, les élus, DGA proximité, les animatrices
Résultats attendus	Equité des permanences sur le territoire, organisation et respect de la charte France Services
Indicateurs de résultat	Augmentation de la fréquentation, titularisation des animatrices
Planning échéancier	A compter de 2023

Fiche action N°5.2 / Promotion de l'accès aux droits et l'inclusion numérique

Intitulé de l'action	Création d'un réseau des professionnels de la petite enfance aux séniors
Eléments du diagnostic à l'origine de l'action	Il existe peu de temps sur le territoire durant lequel les professionnels se rencontrent sur des temps formels ou informels afin de mieux comprendre le champ d'action de chacun.
Objectifs visés	Mise en réseau, avoir une meilleure connaissance de l'existant et faciliter les relations pour mieux répondre aux besoins des usagers
Description synthétique de l'action	Temps de réunions ou organisation de visite des bâtiments
Public concerné par l'action	Service Petite Enfance, secrétaire de Mairie, Département,
Élément de contenu imaginé	Visite des structures entre professionnels
Acteurs / Partenaires	Préfecture, les élus, DGA proximité, les animatrices
Résultats attendus	Faciliter les relations et l'interconnaissance
Indicateurs de résultat	Réalisation des réunions
Planning échancier	2024

Fiche action N°5.3 / Promotion de l'accès aux droits et l'inclusion numérique

Intitulé de l'action	Informé au travers des réunions C.C de la Veyle
Eléments du diagnostic à l'origine de l'action	Il faut créer le sentiment d'appartenance à la C.C de la Veyle et mieux communiquer sur les compétences de la C.C de la Veyle afin de faciliter la vie des habitants. Pour cela il faut que les élus de proximité que sont les Maires et les conseillers de chaque commune soient informés au mieux des actions de la C.C de la Veyle.
Objectifs visés	Informé, réunir faire connaître
Description synthétique de l'action	Se servir des temps d'échange que sont les commissions, et les réunions de secrétaires de mairies, pour communiquer
Public concerné par l'action	Elus, secrétaires de Mairies
Elément de contenu imaginé	Quatre commissions par an et une réunion par an des secrétaires de Mairies
Acteurs / Partenaires	Les services et la DGA ressources
Résultats attendus	Faciliter les relations et l'interconnaissance
Indicateurs de résultat	Réalisation des réunions
Planning échéancier	A compter de 2023

Fiche action N°5.4 / Promotion de l'accès aux droits et l'inclusion numérique	
Intitulé de l'action	Action du conseiller numérique, lutte contre illettrisme
Éléments du diagnostic à l'origine de l'action	30% de la population est en difficulté face au numérique, ce qui engendre un renoncement de l'accès aux droits pour les personnes, et parfois cela entraîne l'aggravation d'une situation qui était déjà précaire. Il nous faut acculturer cette population au numérique et faciliter les accès et la formation pour permettre de sortir de cette difficulté. Aller au plus près des habitants pour ne pas ajouter des problèmes de mobilité.
Objectifs visés	Former la population à l'informatique, aux risques d'internet, et à l'utilisation de tous les outils numériques.
Description synthétique de l'action	Former, sensibiliser, à tous les âges au numérique
Public concerné par l'action	7-77 ans
Élément de contenu imaginé	Intervention du conseiller numérique dans les ALSH, permanences dans les Mairies...
Acteurs / Partenaires	Les services et la DGA ressources
Résultats attendus	Augmentation du nombre de personnes formées
Indicateurs de résultat	Augmentation de la fréquentation
Planning échéancier	2024

Fiche action N°6.1 / L'inclusion sociale des familles et soutien des familles confrontées à des difficultés.

Intitulé de l'action	Soutien au programme " Premier départ en vacances"
Eléments du diagnostic à l'origine de l'action	La C.C de la Veyle n'a pas de compétence confiée par les communes dans le domaine social. Néanmoins, du fait de sa connaissance des familles du territoire au travers des temps périscolaires et extrascolaires, la C.C de la Veyle souhaite apporter son aide au travers de mise à disposition gratuite de temps de travail afin de contacter les familles souhaitant participer à ce dispositif. Il faut prendre en compte l'augmentation très importante du nombre d'Information Préoccupante sur le territoire de 19 en 2019 à 37 en 2022.
Objectifs visés	Aider des familles en difficulté à organiser un premier départ en vacances, en réalisant avec elles un plan d'économie afin de pouvoir aider au financement des vacances, en les aidant à construire leur voyage, en leur donnant confiance en elle.
Description synthétique de l'action	Permettre à des familles ayant un QF inf à 800€ de partir pour la première fois en vacances ou n'étant pas parties depuis plus de 5 ans. Le séjour doit obligatoirement s'organiser dans une structure labellisée VACAF
Public concerné par l'action	Familles en difficulté sociale et ou financière
Élément de contenu imaginé	La C.C de la Veyle aide par sa connaissance des familles à repérer les familles volontaires et rentrant dans les critères de l'action
Acteurs / Partenaires	Les assistantes du service jeunesse, la coordinatrice petite enfance
Résultats attendus	Prendre contact par téléphone avec l'ensemble des familles ayant un QF inf à 800€ connues du service jeunesse de la CCV afin de proposer d'être rappelées par une responsable de l'action.
Indicateurs de résultat	Transmission d'une liste permettant à la responsable de l'action d'avoir au début de l'action une quinzaine de familles
Planning échéancier	A compter de 2023

Fiche action N°7.1 / Le maintien de logement et la lutte contre l'habitat indigne

Intitulé de l'action	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
Eléments du diagnostic à l'origine de l'action	Le PLUI prévoit une augmentation de population sur deux secteurs Pont-de-Veyle et Vonnas, ces deux communes centre bourg sont aussi les deux communes ayant la population locative la plus importante, avec le nombre de logements sociaux le plus important. Il est nécessaire d'avoir une politique de rénovation des logements privés et de rénovation des centres Bourg. La C.C de la Veyle a été retenue pour animer le programme Petites villes de demain et pour une opération OPAH-RU. Il est donc nécessaire de collaborer à la bonne évaluation des besoins futurs de la population et échanger sur nos informations.
Objectifs visés	Collaboration, aide à la réalisation des actions, prise en compte des besoins de service.
Description synthétique de l'action	Participation aux réunions, présentation du diagnostic de la CTG, du bilan et perspectives.
Public concerné par l'action	Les services de la C.C de la Veyle, les communes, les bureaux d'études.
Élément de contenu imaginé	Diagnostic de la CTG et bilan pour des réunions de présentation
Acteurs / Partenaires	Coordinateur de la CTG, DGA de la C.C de la Veyle, chargé d'opération
Résultats attendus	Prise en compte des besoins de la CTG
Indicateurs de résultat	Fluidité des échanges, étude des besoins en Petite enfance.
Planning échancier	2023-2024

ANNEXE 5 – Evaluation

EVALUATION de la Ctg

Indicateur	Qu'est que l'on veut évaluer ?	Comment ?	Résultats	Perspectives	Impacts
Réalisation	L'avancée du Plan d'Actions de la Ctg	Satisfaction des acteurs			
Qualité	Pertinence du plan d'actions	Satisfaction des acteurs			
	Dynamisme territorial	Nouveaux partenariats			
	La communication	Plan de communication			
	L'implication des acteurs dans la démarche	Rôle de chacun : Elus, techniciens, partenaires, habitants			
	L'adaptation des moyens mis en place	Nombre de personnes concernées par les actions, Qualités des personnels mobilisés			
Stratégiques	La gouvernance	Pertinences des instances : Copil Cotech Groupe de travail			
	La coordination	Référentiel du Chargés de Coopération et son intervention dans le projet de territoire			
	Lien avec le SDSF	En quoi la Ctg contribue-t-elle au SDSF ?			
Thématiques retenues dans la Ctg	Axe de la Petite Enfance	En quoi la Ctg contribue-t-elle à faire évoluer les constats de départ ?			
	Axe de l'Enfance et la Jeunesse				
	Axe de la Parentalité				
	Axe AVS, Accès aux droits, logement, ...				

Accusé de réception en préfecture
004-200070555-20241112-20241028-10DCC-DE
Date de télétransmission : 12/11/2024
Date de réception préfecture : 12/11/2024

En soutenant l'atteinte des objectifs de développement et de structuration d'une offre de service globale et de qualité sur le territoire, la coopération entre les acteurs du territoire participe aux objectifs des Ctg et du Sdsf. Ces postes se déploient en réponse aux priorités de la Cog sur les champs de l'inclusion des enfants en situation de handicap et des enfants pauvres, du développement des offres de services en territoires prioritaires, de l'accompagnement spécifiques des familles monoparentales, l'optimisation du fonctionnement des services aux familles, etc.

Les fonctions de coopération soutiennent les perspectives de transfert ou de prises de compétences des communes ou des intercommunalités sur les champs qui intéressent la Branche et qui sont, pour l'essentiel, facultatives : petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, soutien aux parents, accès aux droits et au numérique, etc. Elles mettent également en réseau les acteurs du territoire pour créer des synergies, se saisir de coopération et de mutualisations et accroître in fine l'efficacité des interventions.

Pour jouer pleinement leur rôle d'ensemblier, de régulateur et de développeur de l'offre de services aux familles, les Caf accompagnent financièrement les coopérations dédiées au sein des collectivités locales. Afin d'accompagner la montée en compétences et/ou la mobilisation du profil requis, vous trouverez ci-dessous :

1. le référentiel d'emploi correspondant au poste de chargé de coopération territoriale, reflet d'une augmentation de l'exigence de qualification, de thématiques couvertes et de pilotage de projets en cohérence avec les objectifs prioritaires de la Cog ;
2. les indicateurs de régulation à l'échelon nationale et local ;
3. les indicateurs de suivi et d'évaluation de cette fonction qui participe à l'atteinte de ses objectifs en matière de soutien au développement de nouveaux services et de nouveaux partenariats et de prise de compétence à l'intercommunalité, notamment petite enfance.

1. Le référentiel du poste de chargé de coopération Ctg

- Le référentiel d'emploi national ci-dessous a été élaboré sur la base du référentiel métier du Cnft et des fiches de postes définies au sein de plusieurs Caf. Ce référentiel national permet d'homogénéiser les attendus, les compétences et les activités des professionnels en charge de ces missions de coopération. Définis avec la collectivité locale, à l'échelon de chaque territoire, ces missions sont mises en lien avec les objectifs stratégiques définies dans le cadre des projets de territoire, via les Ctg.
- Cette fonction de coopération devra être assurée par un professionnel extérieur à la Caf et reposer sur un co-financement garanti par la collectivité locale. Compte tenu de son accompagnement tant stratégique que financier, la Caf doit être associée à la procédure de recrutement : le contenu et l'organisation de la fonction de coopération doivent être arrêtés d'un commun accord. La Caf apporte son expertise concernant les attendus du

poste et émet un avis sur le choix de la collectivité, préalablement à la phase finale du recrutement.

- ▶ C'est pourquoi, au fur et à mesure du renouvellement du cadre contractuel avec la collectivité locale, chaque Caf est appelée à formaliser avec la collectivité les conditions de la transformation progressive de la fonction vers un poste respectant :
 - les attendus du référentiel joint ;
 - le renforcement des modalités de suivi de l'action de chaque collaborateur financé dans le cadre de cette fonction auprès de la collectivité.

2. Les indicateurs de régulation

A l'échelon local, le niveau de prise en charge du poste doit être mis en lien avec les objectifs et les enjeux liés aux reconfigurations locales : la taille de la commune, la qualité du partenariat, le niveau et le continuum de services aux familles sont autant de facteurs qui entrent en jeu dans les attendus de cette fonction. Ces aspects doivent être négociés avec la collectivité locale.

La Cnaf détermine des enveloppes dédiées au pilotage au sein des blocs de dépenses petite enfance et enfance (3-11ans) et tient compte de l'ampleur des coordinations existantes par caf pour attribuer les compléments financiers sollicités.

3. Les indicateurs de suivi et d'évaluation

Les effets de la fonction de coopération sont mesurés, au terme de l'engagement pluriannuel.

Le suivi et l'évaluation de la fonction de chargé de coopération territoriale seront appréciés au regard des attendus et des activités figurant dans le référentiel d'emploi ci-dessous.

La Cnaf a travaillé en 2022 à la définition d'un socle d'indicateurs de suivi et d'évaluation des missions des activités du chargé de coopération. Ces indicateurs ont été élaborés en 2022 dans le cadre de travaux nationaux associant un groupe de Caf¹ et ont été diffusés aux Caf en 2023 par les référents régionaux du Club technique national CTG/SDSF.

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble de ces indicateurs qui, pour rappel, doivent être fournis à l'employeur du poste au démarrage de la mission et être utilisés au terme de la mission du chargé de coopération avant toute reconduction du financement du poste.

¹ Caf des Bouches du Rhône, Caf de la Gironde, Caf de Seine Maritime, Caf de Alpes de Haute Provence, Caf de la Guadeloupe, Caf d'Ile et Vilaine, Caf des Deux-Sèvres, Caf du Val d'Oise

Référentiel d'emploi – Chargé(e) de coopération Ctg

Définition	<p>Met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation d'un territoire. Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, il participe au pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes. L'enjeu de son poste réside dans le renforcement de la fluidité de l'ensemble de la chaîne de responsabilité : celle-ci doit concilier priorité politique et prise en compte des enjeux locaux. Elle s'appuie sur une dynamique « descendante » : pour tenir compte des orientations stratégiques, des leviers et contraintes budgétaires et des impératifs opérationnels ; et sur une dynamique « ascendante » : pour construire des dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales et accompagner l'innovation sociale.</p>
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évolution des politiques publiques, des missions de service public et des modes sociétaux : plan de cohésion sociale, principes du développement durable et de démocratie locale, politiques d'emploi, d'aménagement, d'économie solidaire, d'habitat, etc. ▪ Mutations institutionnelles, développement de l'intercommunalité et recomposition des territoires et de leur articulation : évolution de la représentation de l'État en territoire (développement des agences nationales, etc..), processus de décentralisation et renforcement de l'échelon régional et local. Développement de l'intercommunalité et des logiques de coopération ▪ Développement des démarches de pilotage, de contractualisation et d'appui aux territoires : Déclinaisons opérationnelles des orientations stratégiques définies dans le cadre du Sdsf dans les conventions territoriales globales (Ctg), contrats territoriaux, contrats urbains de cohésion sociale, contrats d'agglomération), développement des modes de concertation des dispositifs partenariaux et contractualisés, des appels à projet, évolution des outils de la gouvernance locale et de la promotion du territoire (SEM, SPL, GECT, agences de développement, etc.), développement des outils de planification et d'observation. Développement des politiques publiques globales et transverses ▪ Développement des dispositifs de démocratie locale et de proximité : Changement des techniques et des modes de travail : logiques de transversalité et de management par projets, relations en réseau, travail coopératif en ligne, technologies de l'information et de la communication. Diversification de la demande des familles : flexibilité des horaires
Attendus	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques et notamment « inclusion » en matière d'accès des enfants issus de familles défavorisées (ainsi que ceux porteurs de handicap) et d'offres disponibles pour ces enfants ▶ Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage <ul style="list-style-type: none"> – Établir un état des lieux des dispositifs et acteurs du développement territorial – Identifier des tendances et facteurs d'évolution – Conseiller et/ou réaliser des prestations de service et d'accompagnement des porteurs de projet – Repérer les leviers d'intervention possibles de la collectivité – Traduire les orientations politiques en plans d'action – Proposer les modalités de mise en œuvre des projets locaux et des programmes d'actions ▶ Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la Ctg <ul style="list-style-type: none"> – Contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial concevoir, formaliser, conduire des programmes, contrats, procédures ou des projets opérationnels – Poursuivre le maillage territorial, l'accessibilité et la qualité des modes d'accueil du jeune enfant : avec une attention particulière à l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou de pauvreté

- Soutenir la diversification et l'accessibilité de l'offre de loisirs, notamment sur le temps du mercredi et des vacances
 - Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes et leur engagement citoyen
 - Favoriser l'émergence d'actions de soutien à la parentalité répondant aux besoins spécifiques de chaque territoire
 - Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant, dans l'éducation et en prévention des ruptures familiales par des interventions individuelles et collectives de travail social et d'aide à domicile ciblées autour des évènements de vie des familles
 - Renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale (Avs), en renforçant leur présence dans les territoires prioritaires et en accompagnant le maintien de l'offre existante.
 - Poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence par des aides au maintien dans un logement décent
 - Garantir l'accès aux droits et veiller à l'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire et par l'accompagnement à l'inclusion numérique
- **Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels**
- Synthétiser les attentes et besoins des partenaires
 - Mobiliser les acteurs locaux et notamment animer des réseaux mobilisation en faveur des enfants porteurs de handicap : financement de pôles « d'appui ou de ressources » ou de comités de pilotage entre les différents acteurs du milieu ordinaire et du milieu spécialisé
 - Organiser et animer des comités de pilotage, des groupes techniques, des commissions thématiques et territoriales
 - Organiser l'information des partenaires sur les engagements et les dispositifs de la collectivité
 - Favoriser les échanges d'expériences
- **Organisation et animation de la relation avec la population**
- Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants
 - Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public
 - Construire et mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe
 - Réguler les relations entre institutions, acteurs et population
 - Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement
- **Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre**
- Développer des partenariats afin de collecter des données et de l'information
 - Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi et des bases de données partagées
 - Conduire des analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
 - Réaliser une veille sur la réglementation, les outils et méthodes du développement territorial, l'environnement économique, social, culturel, politique
 - Exploiter et communiquer les résultats de l'évaluation

Activités

Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits »

- Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage
- Traduire les orientations politiques en plans d'actions
- Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités
- Élaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire
- Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (Ctg)
- Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs

Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles

- Participer au diagnostic socio-économique du territoire
- Évaluer les demandes et les attentes des familles et les qualifier en besoins
- Animer et suivre les commissions d'admission

Animer la mise en réseau des acteurs

- Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques
- Être en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial
- Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale

Organiser et animer la relation avec la population

- Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants
- Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public
- Concevoir et développer des supports d'information
- Réguler les relations entre institutions, acteurs et population
- Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement

<p>Compétences/ Connaissances</p>	<p>Savoirs généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnement territorial - Instances, processus et circuits de décision de la collectivité - Procédures et actes administratifs - Principes et modes d'animation du management public territorial - Techniques de communication et de négociation - Réseaux stratégiques d'information - Méthodes d'ingénierie de projet - Techniques de travail coopératif - Bases de données, tableaux de bord - Dispositifs et techniques d'écoute et de concertation - Méthode de gestion de conflit <p>Savoirs socioprofessionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Orientation, enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques de développement territorial - Cadre réglementaire des politiques publiques : accueil du jeune enfant, éducation, jeunesse, soutien à la parentalité, handicap, logement, vie sociale, emploi, habitat, aménagement social, environnement, culture, accès aux droits, prévention, sécurité, tourisme, etc. - Rôles et attributions des acteurs et partenaires institutionnels - Méthodes d'analyse et de diagnostic des territoires - Dispositifs et opérateurs du développement territorial - Dispositifs d'appui (financier, ingénierie de conseil et d'étude) aux projets - Cadres juridique, réglementaire, financier et administratif du conventionnement et de la contractualisation des politiques publiques - Marché des cabinets d'études et de conseils, prestataires sur le champ des politiques de développement - Outils et méthodes du développement local - Techniques d'enquête, de recueil et de traitement de données - Techniques statistiques et méthodes d'analyses quantitatives et qualitatives - Observatoires, système d'information géographique - Méthodes et outils d'évaluation des politiques publiques - Finances publiques, règlements d'attribution des aides publiques et des fonds européens - Réseaux associatifs - Modes et cadre juridique de la contractualisation entre acteurs - Techniques et outils du marketing public - Cadre réglementaire de la concertation et de l'information des usagers - Principes et techniques de la participation des habitants
<p>Autonomie et responsabilités</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Garant de la mise en œuvre des projets et des contrats de son domaine - Relative autonomie dans l'organisation du travail et des activités dans le cadre des orientations stratégiques des collectivités - Force de proposition auprès des élus - Rôle d'interface en interne avec les services de la collectivité et en externe avec les acteurs du territoire - Force de proposition et aide à la décision auprès des élus et des membres des comités de pilotage

**Relations
fonctionnelles**

- Coopération avec les services de la collectivité
- Relations avec les acteurs de la vie locale, notamment associatifs
- Relations avec les institutions, les partenaires ou contrôleurs (direction départementale de la cohésion sociale, Caf, inspection académique et établissements scolaires, conseil général)
- Relations avec les opérateurs privés dans le cadre de délégations de service public
- Contacts avec les populations à l'occasion de réunions publiques d'information et de concertation

- **L’accueil petite enfance :**
 - Renforcer l’offre de garde des jeunes enfants pour les familles sur les territoires ruraux en développant notamment des modes de gardes adaptés aux besoins spécifiques des familles agricoles ou rurales
 - Mettre en place des actions innovantes dans les structures d’accueil encourageant le développement du jeune enfant

- **Les loisirs/vacances :**
 - Développer l’offre (nombre de structures et de places) et l’accessibilité aux loisirs, à la culture et aux vacances des enfants et des jeunes, en renforçant notamment l’attractivité pour les jeunes de 10 à 17 ans et les jeunes en situation de handicap
 - Mettre en place des projets innovants encourageant l’autonomie et l’investissement des jeunes

- **La parentalité :**
 - Renforcer l’accès et la visibilité de l’offre parentalité pour les familles
 - Développer des projets d’aide à la parentalité pour toute tranche d’âge
 - Développer des services souples et adaptés aux conditions de vie des familles agricoles ou rurales

- **La mobilité :**
 - Accompagner les territoires ruraux dans leur transition vers une mobilité plus durable au profit des enfants, des jeunes et des familles
 - Développer l’accès à des services alternatifs de mobilité au profit des enfants, des jeunes et des familles

- **Le numérique (accessibilité, équipement, usage, prévention) :**
 - Développer les compétences numériques à destination de tous les publics, visant à créer du lien social et/ou solidaire (visée intergénérationnel)
 - Accompagner l’usage du numérique via une offre de formation adaptée, des actions d’information et d’accompagnement, ainsi que des actions de prévention sur les risques liés à l’usage du numérique (addictions, conduites à risques) auprès des jeunes et parents
 - Favoriser l’émergence de projets de développement numériques des territoires coconstruits avec les populations rurales
 - Développer l’accès aux services et aux droits via l’usage du numérique

ANNEXE 8 – Décision du conseil municipal (communautaire) de la commune de (XXX) (*Regroupement de communes ou communauté de communes*).....en date du